



Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest

17-18 novembre 2018, Bayonne

Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne

Sorties de guerre

Appel à communication

Avec l'année actuelle s'achèvera la commémoration de la Grande Guerre. Programmé les 17 et 18 novembre 2018 à Bayonne, le Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest coïncidera avec le centenaire de l'armistice de Rethondes. L'interrogation sur les « sorties de guerre », modalités et formes du passage d'un conflit à la période qui lui succède nous a paru s'imposer..

Portée par la réflexion historiographique sur les grands conflits du XX^e siècle, la notion de sortie de guerre a gagné en complexité et en épaisseur dans la période récente. De l'étude principalement consacrée aux traités de paix, le regard de l'historien s'est déplacé vers l'ensemble de l'« après-guerre » avant de scruter, de nos jours, le monde incertain qui succède à un conflit, tant l'arrêt officiel des combats ne constitue qu'une borne partielle à l'espace temporel ouvert par ceux-ci. Rééquilibrages géopolitiques, démobilisation des corps et des esprits, recompositions sociales, regard évolutif sur l'ennemi ou l'allié d'hier, lecture ou réécriture de la guerre, changements culturels autant de thèmes qui appartiennent autant à l'histoire factuelle qu'à l'histoire culturelle et des représentations. Les communications attendues, inscrites dans un large prisme spatial et temporel, de l'Antiquité au monde d'aujourd'hui, pourront s'organiser autour des axes suivants :

- Terminer un conflit, du silence des armes aux traités : Qui décide de la sortie de guerre ? selon les régimes (monarchie, république, période révolutionnaire, démocratie), selon les types de guerres (guerres, entre cités, guerres paysannes, seigneuriales, guerres étatiques, civiles, de religion, coloniales, d'indépendance...) ; le rôle de la pression des combattants, de l'opinion publique, des appels à la paix ; les négociateurs ; les sorties de guerre sans traités (guerre des Camisards, de Vendée, d'Espagne, guerre froide...).
- La « guerre après la guerre » : Le triomphe des vainqueurs, (cérémonies de reconnaissance, offrandes, monuments) ; le sort des vaincus, épurations, nouvelles frontières, occupations, indemnités, réparations, déplacements de populations, retour de prisonniers ou réfugiés) ; le refus des clauses de paix ; les nouvelles alliances.
- Désarmer les combattants et les esprits : Démobilisations et démobilisés (mercenaires, conscrits, militaires professionnels, insurgés, résistants, vaincus de l'intérieur enfant-soldats..) ; la réincorporation des combattants dans la société, l'évolution des mentalités, de la « culture de guerre » à l'apaisement ; la figure de l'ennemi et son évolution.
- Reconstruire le pays après les désastres de la guerre : Reconstruction matérielle et morale, juridique ; patrimoniale, choix artistiques retenus ; recompositions politiques, sociales, place des femmes ; passer d'une économie de guerre à une économie de paix ; régler les problèmes financiers ; reconversion des techniques de guerre (par exemple photographie aérienne), de la science et des savants, de la médecine. Un monde nouveau ?
- Éradiquer la guerre ou préparer la revanche? : Dire, écrire, réécrire la guerre, la montrer : une pratique ambivalente: les enseignements de la diplomatie médiévale ou moderne et de l'écriture des traités à l'époque contemporaine, les discours entre légitimation de la guerre et légitimation de la paix, l'histoire et la mémoire, les chansons et la musique; la peinture des batailles, le cinéma... ; l'action interétatique, régionale, planétaire
- La moralisation de la guerre ? : Méditations sur les méfaits de la guerre à travers la littérature, l'art, les monuments, les gravures, la religion, la presse et autres médias de la paix au pacifisme ; l'émergence de nouveaux impératifs comportementaux et humanitaires pour punir les crimes de guerre

Les propositions de contribution sont à envoyer à la Société des Sciences, Lettres et Arts, (scien.lettres.arts@wanadoo.fr) ou à Josette Pontet (jm.pontet@orange.fr) avant le 30 juin 2018. Elles comporteront un titre et un résumé de 2 000 à 3 000 mots.